

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E , OU P A P I E R - N O U V E L L E S DE T O U S L E S P A Y S E T D E T O U S L E S J O U R S ,

DU SAMEDI 28 Juillet 1792

P O L O G N E .

Extrait de la Gazette de Varsovie, du 7 juillet.

VOICI la copie d'un universel publié par le général commandant en chef les troupes russes en quartier à Kowno, & signé dans toutes les paroisses de ce district & de celui de Bransk, par des huissiers expédiés à cet effet.

« En vertu des ordres suprêmes de sa majesté l'impératrice de toutes les Russies, notre gracieuse souveraine, nous, général en chef, commandant les troupes actuellement en Lithuanie, chevalier de plusieurs ordres, &c. enjoignons à la noblesse du district de Cowno, de se rendre au chef-lieu de ce district, sous deux jours au plus tard, à compter de celui de la publication de ladite ordonnance, & cela sous peine d'être punie comme réfractaire aux ordres de notre illustre souverain ».

Fait à Kowno, ce 21 juin 1792. Muni de nos armes, & signé de notre main.

Universal publié par la confédération générale.

« Stanislas-Felix Potocky, général d'artillerie, maréchal de la confédération générale, &c. &c. A tous en général & à chacun en particulier, à qui il importe seulement d'en avoir connoissance, tant aux citoyens du pays, sous quelque dénomination que ce soit, qu'aux étrangers, banquiers, négocians & autres, savoir faisons : que comme le complot formé à Varsovie, & conduit à ses fins par la révolution du 3 de mai 1791, a non-seulement anéanti notre liberté & nos loix, mis à la place de notre gouvernement républicain le pouvoir monarchique & absolu, dissipé les revenus de l'état, tâché d'aliéner les domaines de la république, connus sous le nom de starosties, mais a même grevé les finances par une quantité d'emprunts onéreux, contractés dans le pays & dans l'étranger, & cherche à les grever par de nouveaux plus considérables encore. Nous états de la république des provinces de la couronne, réunis par un acte solennel de confédération, formée & signée à Targowice le 14 mai 1792, pour sauver l'état de sa ruine & parer le coup, qui menacé la république, avons pris la résolution inébranlable de réunir tous nos efforts, pour rendre à notre patrie sa liberté, un gouvernement bien ordonné & son indépendance : à ces causes nous avertissons solennellement tous les négocians, banquiers & autres, tant nationaux qu'étrangers, que quiconque risquera de s'intéresser dans les emprunts, que la diète actuelle de Varsovie illégale & sans pouvoir, ou toute personne chargée par elle de les négocier, tâchera de faire & de se ménager pour engoulir de plus en plus les fonds de la république, & leur consiera à cet effet ses capitaux, tant en argent qu'en effets courans & escomptables, marchandises, productions, &c. ne pourra jamais former aucune prétention ni conserver aucun droit de les revendiquer, & que ces emprunts seront perdus pour les intéressés, comme contraires aux présens universaux de la confédération générale de la couronne : en foi de quoi

nous avons signé cet écrit ; ordonnons qu'il soit publié & inserit dans les actes publics de toutes les juridictions du pays ».

Fait à Targowice le 2 juin de l'année 1792.

STANISLAS FELIX POTOCKY, maréchal de la confédération générale de la couronne.

Extrait d'une lettre particulière de Varsovie, du 4 juillet.

La belle marche du prince Poniatowski vers Zaslawa, & la dernière affaire sur-tout dans laquelle les Russes furent repoussés, méritent d'être connues de tous les militaires de l'Europe. Voici une relation exacte de ce dernier engagement, faite par un officier supérieur qui a lui-même combattu avec distinction dans cette journée.

Le 17 juin, dit-il, nous sortimes de Pologne pour aller au village de Szeptowka, parce que, dans cette première position, nous aurions pu être entourés par l'ennemi, & la ville n'offroit pas de moyens de défense. Le général Wielhorski commandoit l'avant-garde, & Kosciuszko l'arrière-garde.

La colonne du général Lewasidou nous suivit constamment l'espace d'une lieue. Le général Kosciuszko ayant trouvé une position favorable, fit faire halte à son arrière-garde, déploya sa colonne, envoya des patrouilles en avant pour engager l'ennemi à venir nous attaquer ; mais après l'avoir attendu inutilement pendant deux heures, il reprit sa marche, & arriva avec le corps d'armée à Szeptowka, à deux lieues de Zaslawa. De là le prince Joseph expédia un ordre au prince Michel Lubomirski qui se trouvoit à Zaslawa d'envoyer un renfort à Zielinca, à une demi-lieue de Szeptowka, où, après avoir choisi une bonne position, il devoit couvrir notre marche pour Zaslawa. A six heures du matin, nous apprimes que l'armée russe se trouvoit en présence de la nôtre, près de Zielinca. Le prince marcha aussitôt à son secours avec deux bataillons, une brigade de cavalerie nationale de Mokronowski, & un régiment de cavalerie du prince Joseph Lubomirski, & donna ordre au reste de l'armée de le suivre vers le même endroit. Nous trouvâmes déjà à Zielinca le prince Michel Lubomirski avec le généraux Trockin, Zaiaczek, trois bataillons d'infanterie & un régiment de cavalerie.

Le prince Poniatowski fit dresser aussitôt une batterie sur une hauteur près de l'aile gauche ; il y plaça un des bataillons qu'il avoit amenés avec lui ; il plaça l'autre derrière la ligne d'infanterie du prince Michel Lubomirski, pour la renforcer au besoin ; la brigade de cavalerie nationale de Mokronowski à l'aile droite qui regardoit le village, & le régiment de cavalerie à la gauche ; & dans cet ordre il attendit l'ennemi. Aussitôt qu'il commença à s'approcher de tout son front, le prince courut lui-même à l'aile gauche, & ordonna à la batterie de jouer ; il envoya en même tems le lieutenant-colonel Dulfur avec deux compagnies, pour nettoyer le village de Zielinca : le feu devint alors très-vif des deux côtés. Un bataillon de Brodowski fut détaché dans la forêt qui regardoit l'aile gauche, afin de la garantir, & le général Wielhorski eut ordre de s'avancer avec trois bataillons, la brigade de cavalerie nationale de Dzierzek, &

le régiment de cavalerie du prince Joseph Lubomirski, pour prendre l'ennemi par le flanc droit : il s'en acquitta si bien, qu'il força l'ennemi de retirer son aile droite. Le général Koscuiszko commandoit la réserve qui étoit composée de quatre bataillons, une brigade & un régiment de cavalerie. Le général Czapski, qui commandoit l'aile droite, avoit ordre d'appuyer avec ses quatre bataillons & une brigade de cavalerie nationale, l'attaque que devoit faire avec notre cavalerie le brigadier Mokronowski; mais par un nouveau mouvement, l'ennemi reporta toutes ses forces vers le centre : nos bataillons du centre, commandés par le prince Michel Lubomirski, ne soutinrent pas le premier choc; & faillirent même renverser le bataillon de Potocky qui se trouvoit en seconde ligne; mais le prince Joseph Poniatowski le rallia bientôt, & le ramena au feu lui-même. Le général Pouppart demeurait avec deux bataillons derrière l'aile gauche, pour soutenir la première ligne où le feu le plus vif devoit depuis une heure & demie. L'ennemi profitant alors d'un moment de désordre où s'étoient trouvés nos bataillons du centre, s'avança & détacha de son aile gauche deux régimens de hussards & un de Cosaques, leur fit traverser le village & le rangea sur notre flanc droit; mais le général Krafficki s'empara aussi-tôt d'une éminence d'où il pouvoit tirer sur l'ennemi; il y dressa une batterie; son feu mit le désordre parmi les trois régimens, & il facilita ainsi l'attaque que le brigadier Mokronowski fit bientôt avec sa brigade; il mit les trois régimens en fuite, après leur avoir tué quelques centaines d'hommes, enlevé un étendard & fait un prisonnier. Le général Czapski reçut ordre d'appuyer avec son corps l'attaque du brigadier Mokronowski; mais un retard survenu dans l'exécution de cet ordre ne lui permit pas de poursuivre l'ennemi, & il l'a laissé fuir. Pendant ce tems-là l'infanterie russe seroit de si près notre aile gauche, que le second bataillon de Potocki & celui de Malczewski se voyoient sur le point d'être forcés d'en venir aux bayonnettes, & le feu étoit si terrible des deux côtés, que ces deux bataillons paroissent n'être plus en état de soutenir toute la force de l'ennemi : le prince leur ordonna de céder un peu le terrain; mais aussi-tôt que l'ennemi voulut se précipiter, nos réserves se mirent en avant; il se vit ainsi arrêté; & le feu de nos canons devint si vif & si bien soutenu, qu'il lui fit perdre beaucoup de monde. Le prince fit alors dresser une nouvelle batterie qui mit l'aile droite de l'ennemi entièrement en déroute, & le força de se retirer avec toute son armée. Nos différens corps reprirent chacun la place qu'ils avoient occupée au commencement du combat, & le champ de bataille nous resta : après y être demeurés pendant deux heures, nous reprîmes notre marche pour Zastaw.

Le combat a duré depuis sept heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi. Notre perte se monte à 8 cents hommes tant tués que blessés, & 3 cents chevaux : celle de l'ennemi surpasse 4 mille hommes.

Le prince Joseph Poniatowski donna les plus grands éloges au courage des officiers & des soldats, notamment au général Wielhorski, au brigadier Mokronowski, au major prince Eustache Sanguszko; au major Poniatowski, au lieutenant Szezatowski & à plusieurs autres officiers de cavalerie, ainsi qu'aux officiers d'artillerie, entr'autres aux capitaines Chomentowski & Galecki, le dernier a été grièvement blessé; aux lieutenans Jepsfer, Marizycki, & au sous-lieutenant Bukar. Parmi les officiers d'infanterie, il distingue les lieutenans-cosaks Grochowski & Hauman, le major Krafficki, les capitaines Broukouski qui, dans deux occasions différentes, a montré autant de bravoure que de

présence d'esprit, & dont le bataillon ne compte plus que 200 hommes, & Tolkemitt, qui a été blessé deux fois.

Le général Koscuiszko fit voir dans toutes ces circonstances autant de valeur que de connoissance du métier.

La force de l'ennemi consistoit en deux régimens de Cosaques de 2000 hommes chacun..... 4000
 Deux régimens de hussards..... 4000
 Un régiment de chasseurs de Catarynoslaw..... 1000
 Trois bataillons de chasseurs à pied..... 2000
 Deux bataillons de fusiliers..... 2000
 Un régiment de grenadiers de Catarynoslaw..... 4000
 Vingt-quatre pieces de canons.
 Total..... 17000

F R A N C E.
 De Paris, le 28 juillet.

Hier au soir M. Duval-d'Epréménil étoit sur la terrasse des Feuillans. On l'accuse d'avoir affecté de provoquer la multitude, en demandant pourquoi elle ne forçoit pas la garde qui garantissoit le jardin des Tuileries; mais il a été reconnu : assailli de toutes parts, accablé de coups, il a été traîné, sanglant & nud, & non sans peine, jusqu'au Tréfort national. Heureusement il n'a reçu aucune blessure dangereuse : il en a été quitte pour ses vêtemens que le peuple s'est distribué par lambeaux.

Un grand nombre de jeunes citoyens se sont enrôlés pour la défense de la patrie; & tous les jours il en part pour le camp de Soissons. Si le même zèle se développe dans les départemens, nous pourrons opposer une masse considérable à nos ennemis. Quelque inquiétude qu'inspirent naturellement leurs forces combinées, & sur-tout la discipline de leurs troupes, on ne peut disconvenir que la défensive offrira aussi des chances avantageuses aux François. Si l'ennemi veut attaquer nos places fortes, il sera arrêté par les sieges; & s'il veut pénétrer de suite dans l'intérieur du royaume, il peut être harcelé, coupé; & ce ne seroit pas la première invasion qui auroit coûté cher aux Allemands.

Il est évident qu'il ne faudroit pas désespérer de la chose publique, si nous étions unis. Notre plus grand malheur est dans les efforts de cette execrable faction qui cherche à neutraliser nos forces, en faisant passer pour ennemis tous ceux qui, comme la Fayette & son armée, ne partagent pas des opinions extravagantes & anti-constitutionnelles. Quand la *Sentinelle* & d'autres feuilles anarchiques seroient payées pour aviser nos forces, elles ne seroient pas mieux les ennemis de la liberté françoise. Aussi à Lille, où les loix sont respectées, ne permet-on pas que le peuple soit égaré par ces affiches incendiaires.

Mais à Paris on continue à employer tous ces moyens, ainsi que d'autres non moins pervers, pour exciter une explosion qui porteroit le dernier coup à la liberté. Encore hier on cherchoit à former un rassemblement au fauxbourg Saint-Antoine. On faisoit courir le bruit qu'il y avoit dans le clavier un amas d'armes, & quoique dès le 25 le roi eût mandé à la municipalité de faire disparaître ces soupçons dangereux par une visite rigoureuse, on continuoît à entretenir le peuple dans l'erreur : mais les habitans du fauxbourg ont montré si peu de disposition à se prêter à ces machinations perverses, ils sont si fatigués des mouvemens des agitateurs, qu'il ne sera gueres possible de les porter à des excès.

Aux Rédacteurs de la Gazette Universelle.

D'après la manière, messieurs, dont vous avez rendu compte de ce que j'ai dit à la séance de samedi 21 juillet, il semble que j'ai dénoncé M. de Grouchy, beau-frère de M. Comdorot. J'ai dit à l'assemblée, pour prouver que M. de la Fayette

n'avoit pas sollicité les adresses des corps de son armée, que le premier régiment qui en avoit fait une, étoit éloigné de son camp, & détaché en avant de Mons. J'ai ajouté que j'étois autorisé, par M. de Gröuchy, à déposer son témoignage entre les mains de l'assemblée nationale, & que le général avoit reçu l'adresse avec étonnement & l'avoit blâmé.

Paris, le 26 juillet 1792. (Signé) VIENOT-VAUBLANC.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Lafond-Ladebat).

Suite de la séance du jeudi 26 juillet.

Un membre attaqué d'une maladie de poitrine demande un congé d'un mois; ce n'est pas sans peine que l'assemblée a accordé le congé demandé. M. de la Faye, à qui on a refusé la permission de se rendre auprès de son père mourant, écrit à l'assemblée pour donner sa démission, pour aller remplir les derniers devoirs de la piété filiale.

Dans cette séance, l'assemblée a perdu encore par démission l'un de ses membres les plus distingués, M. Daverhout, désespérant de servir sa patrie dans l'assemblée nationale, va la servir à son poste militaire: il y sera suivi par l'estime de ceux qui savent apprécier le vrai mérite & le patriotisme sincère.

Il n'est rien qui s'oublie plus difficilement que des coups de bâton. M. Grangeneuve poursuit toujours les projets de sa vengeance contre M. Jeuneau; il sollicite encore aujourd'hui une décision de l'assemblée, concernant les pièces envoyées par le juge de paix de la section des....

M. Delmas de Toulouse a fait, au nom de la commission extraordinaire, un rapport à la suite duquel il a proposé à l'assemblée d'accorder aux généraux la faculté d'employer les officiers-généraux & les maréchaux-de-camp qui s'étoient retirés du service; il a demandé que chaque général d'armée fût autorisé à nommer un officier-général & trois maréchaux-de-camp.

M. Gasparin a proposé d'accorder aux commandans de garde nationale le droit de concourir avec les commandans de la ligne, pour les places d'officiers-généraux & de maréchaux-de-camp. Sur cette proposition, M. Aubert-du Bayet a observé que la ligne étoit actuellement commandée par un grand nombre de vieux soldats, & qu'il étoit prudent de ne pas porter le découragement parmi ces anciens défenseurs de la patrie.

M. Dumas est monté à la tribune, pour appuyer le projet de décret de M. Delmas; &, sans s'écarter de la question, il a combattu avec courage un système qui paroït s'accréditer dans une partie de l'assemblée, système qui annonce que tous les préjugés ne sont pas détruits. On veut poursuivre les officiers, parce qu'ils ont été nobles; on veut poursuivre une classe d'hommes en attaquant les individus. C'étoit à M. Dumas à venger la minorité de la noblesse qui a tant fait pour la révolution, lui qui n'a jamais tenu à la noblesse, & qui de simple soldat est devenu général; aussi lorsque les murmures des tribunes & de l'extrémité gauche couffoient sa voix, il s'est écrié avec une noble énergie: Et quels sont vos titres à la reconnaissance du peuple? quels sont les sacrifices que vous avez faits à la liberté, pour vous élever ici contre ceux qui ont posé les bases de notre constitution? »

On n'a répondu à M. Dumas que par des murmures & par des clameurs isolées. Après une discussion ulérieure, l'assemblée a renvoyé les projets qui lui ont été présentés à son comité militaire.

Le ministre des affaires étrangères a écrit à l'assemblée pour rendre compte, conformément à un décret rendu hier,

des motifs qui avoient engagé M. Villard, ministre de France à Mayence, à revenir à Paris... La mission & le titre de M. Villard étoient méconnus, & son caractère d'ambassadeur étoit outragé; il a cru que son honneur & son devoir lui imposoient l'obligation d'abandonner la cour de l'électeur de Mayence...

Le ministre de la guerre envoie à l'assemblée l'état des armes déposées dans les arsenaux; mais il prévient en même tems le corps législatif, qu'il ne doit pas compter sur les fusils qui se trouvent dans les arsenaux des places, qui sont chaque jour dans le cas d'être assésés. L'assemblée a renvoyé à la commission militaire, pour les moyens d'accélérer la fabrication & l'achat des armes...

La municipalité de Granville a intercepté plusieurs lettres venues de Gernai, & adressées à plusieurs personnes demeurant en France: elle les fait parvenir au conseil-général du département de la Manche, & le conseil les a adressées au corps législatif. L'assemblée en a ordonné le renvoi à son comité de surveillance...

M. Guadet a présenté un projet de message au roi, au nom de la commission extraordinaire. M. Brissot est monté à la tribune pour appuyer le projet de message. On s'est étonné de voir M. Brissot s'élever contre la suspension du pouvoir exécutif & d'autres mesures violentes... on a été étonné surtout, d'entendre M. Brissot assurer que les ministres n'avoient pas fait tout ce qui dépendoit d'eux pour éviter la guerre...

mais quel a été l'étonnement de l'assemblée entière, lorsqu'on a entendu M. Brissot faire une profession de foi nouvelle, demander la constitution, toute la constitution, & rien que la constitution, & s'opposer à la convocation des assemblées primaires, pour conserver la constitution telle qu'il a juré de la défendre... Point de succès dans cette guerre, disoit-il, si nous ne la faisons sous les drapeaux de la constitution...

M. Brissot a fini par proposer à l'assemblée de charger la commission extraordinaire d'examiner si le roi étoit dans le cas de déchéance, & de rédiger une adresse au peuple François, pour le prémunir contre les mesures violentes & inconstitutionnelles...

M. Brissot a été quelquefois interrompu par les murmures de ses amis, & par les applaudissemens insolites du côté droit...

Le discours extraordinairement constitutionnel de M. Brissot a obtenu les honneurs de l'impression: ses deux propositions ont été aussi décrétées à une très-grande majorité...

Les tribunes qui n'étoient pas dans la confiance de M. Brissot, ont fait éclater leur mécontentement par des murmures & des vociférations injurieuses... Elles s'agitoient au milieu des menaces les plus violentes: C'est un tas de scélérats, s'écrioit-on de toutes parts... On ne savoit pas comme M. Brissot, que si l'assemblée nationale suspendoit aujourd'hui le pouvoir exécutif, elle seroit responsable des événemens incertains de la guerre, & qu'elle ne masquerait pas de succomber sous le poids d'une responsabilité si terrible... Les circonstances sont difficiles: nous vivons au milieu de haines & des défiances: la marche des autorités constituées est entravée de toutes parts. Le peuple fera toujours entendre des plaintes, & si le pouvoir exécutif n'existoit pas, les dénunciations qui sont dirigées contre lui seroient dirigées contre l'assemblée... C'est alors, qu'elle seroit elle-même suspendue par la nation entière, qui signaleroit son réveil par des actes éclatans de justice...

Du jeudi 26 juillet. Séance du soir.

Il s'est élevé de violens débats sur le décret par lequel l'assemblée avoit déclaré que la terrasse des Feuillans faisoit

partie de l'enseinte de la salle où le corps législatif tenoit ses séances. M. Voifins a rappelé à l'assemblée que le château & le jardin des Tuileries avoient été accordés au roi par l'assemblée constituante. M. Thuriot répondoit à M. Voifins que le jardin des Tuileries n'étoit pas compris dans le décret du corps constituant. Le tumulte est devenu très-violent ; l'extrémité gauche réclamoit l'ordre du jour : l'ordre du jour a été rejeté. M. Merlin demandoit la parole à la tribune, l'assemblée a refusé de l'entendre : on a demandé la question préalable sur le rapport du décret ; la question préalable n'a point été adoptée.

Les débats se sont prolongés, & enfin l'assemblée a confirmé par sa décision le décret qu'elle avoit rendu hier. Plusieurs membres s'écrioient que c'étoit un décret des tribunes ; en effet, jamais les tribunes n'ont montré tant d'insolence & d'audace. Au milieu des murmures les plus bruyants & des clameurs les plus insolentes, on a entendu quelques femmes s'écrier à plusieurs reprises : vous êtes des scélérats, vous nous volez notre argent ; à la guillotine.

Un membre a annoncé que M. Chauvelin, notre ambassadeur en Angleterre, témoignoit des craintes sur les dispositions du gouvernement britannique : le lord Hood est loin d'avoir pour la France des intentions bienveillantes. Le même membre ajoutoit que la Russie armoit 30 vaisseaux.

Depuis quelques jours, on affectoit de répandre le bruit qu'un grand armement s'étoit fait au château des Tuileries ; le roi en a été averti, & il a fait écrire à la municipalité, pour qu'on fit une visite dans le château. Le ministre de l'intérieur a fait parvenir à l'assemblée la copie d'une lettre qu'il a écrit au maire de Paris.

M. Petion a donné ordre à six officiers municipaux de visiter le palais des Tuileries ; ils s'y sont refusés ; ils attendent pour obéir la décision du conseil municipal.

La discussion s'est engagée sur la demande tant de fois répétée de M. Grangeneuve. M. Tarbé a demandé, au milieu du tumulte que cette discussion avoit fait naître dans l'assemblée, que chaque député souffleté & battu subit la même peine que M. Grangeneuve. M. Thuriot a proposé de condamner M. Tarbé aux arrêts pendant trois jours. M. Tarbé répliqua qu'il appelle les choses par leur nom. M. Lafource reproche à M. Tarbé de vouloir avilir le corps législatif. L'assemblée décréta que M. Tarbé sera retenu pendant trois jours aux arrêts, & que le juge de paix de la section des Lombards mettra à exécution le mandat d'amener contre M. Jouneau.

Une lettre interceptée à Strasbourg a été lue à l'assemblée ; elle annonce une attaque prochaine des ennemis. L'assemblée a décrété qu'il seroit remis à la disposition des administrateurs du Bas-Rhin, une somme de 300 mille livres, pour fournir aux besoins de la ville de Strasbourg.

Séance du vendredi 27 juillet.

M. Rouyer a fixé l'attention de l'assemblée sur les moyens de prévenir la désorganisation qui menaçoit le corps de la marine ; il a fait décréter que les officiers de marine, qui refuseroient de servir lorsqu'ils en recevront l'ordre, seroient déchus de tout traitement. . . . On a rappelé ce qu'avoit dit

hier M. Lacroix sur l'armement de l'Angleterre : le ministre a été de nouveau chargé de donner les éclaircissements qu'il pourroit avoir. . . .

M. Thuriot a proposé ensuite de décréter la vente des biens mobiliers & immobiliers des émigrés. Cette proposition a été adoptée sans opposition, & renvoyée au comité de législation pour le mode d'exécution. . . .

Un officier municipal de près Saint-Denys, est venu à la barre, accompagné de deux défenseurs officieux ; il s'est plaint des violences exercées contre lui par les officiers d'un quatorzième bataillon de chasseurs, qui parloit de Paris pour se rendre aux frontières. On a cherché à exciter le peuple contre lui, parce qu'il étoit Jacobin, & membre de cette secte qui a attiré à la France la guerre terrible qu'elle a à soutenir. . . . L'assemblée a chargé le pouvoir exécutif de donner des ordres pour faire poursuivre les coupables. . . .

Il s'est élevé de violents débats sur la rédaction du procès-verbal qui rend compte de la censure exercée contre le préfident, qui avoit rappelé M. Chabot à l'ordre. M. Chabot a réclamé contre la rédaction du secrétaire : il en a rappelé aux tribunes, & après quelques débats, le procès-verbal a été rédigé au gré de M. Chabot.

Un des secrétaires a lu la copie d'une lettre que M. maréchal, commandant à Thionville, a écrite à la municipalité de cette ville, pour lui recommander de faire des provisions & de prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les événements malheureux du siège dont la place est menacée. . . . La municipalité, d'après cette lettre, demande un secours de 25 mille livres. Cette somme a été accordée sans réclamation. . . .

M. Petion rend compte à l'assemblée de succès qu'il a obtenu, en dissipant l'émeute qu'on a voulu exciter dans les faubourgs Saint-Antoine & Saint-Marceau.

Les députés des volontaires Belges & Liégeois, sont venus porter des plaintes sur la retraite de Courtrai.

Lettre de M. Arthur Dillon, qui fait l'éloge du zèle des troupes, & rassure contre les tentatives des Autrichiens à Bavay. (La suite à demain.)

Païement des six premiers mois 1792. Lettre A. Cours des Changes étrangers, à 60 jours de date.

Table with exchange rates for Amsterdam, Hambourg, Londres, Madrid, Cadix, Gènes, Livourne, Lyon, p. de Pâques.

COURS DES EFFETS PUBLICS. Du 27 Juillet 1792.

Table with public effects prices: Actions de la des, de 2500 l., Empr. de 1782, Empr. de 1785, Emprunt de 80 millions, etc.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Honoré, n°. 317, vis-à-vis l'hôtel de Neailles, où doivent être adressés, franc de port, les Soustractions, Lettres & Avis relatifs à cette feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. par six mois, & 12 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.

DE L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.